



# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois  
 Franco domicile 15.— 7.50 3.75 1.30  
 Etranger 46.— 23.— 11.50 4.—  
 On s'abonne à toute époque.  
 Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.  
 Changement d'adresse, 50 centimes.  
 Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

### et du Vignoble Neuchâtelois

Chèques postaux IV, 178

## ANNONCES

Prix de la ligne corps 7 ou son espace.  
 Du Canton, 20 c. Prix minimum d'une annonce 50 c. Avis mort: 25 c.; tardifs 50 c.  
 Suisse, 25 c. Etranger, 30 c. Le samedi: Suisse 30 c., étranger 35 c. Avis mortuaires 30 c.  
 Réclames, 50 c. minimum 2 50. Suisse et étranger, le samedi, 60 c.; minimum 3 fr.  
 Demander le tarif complet.

### ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

## AVIS OFFICIELS

REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL  
**VENTE DE BOIS**  
 Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues le samedi 24 mars, des bois de l'Etat suivants, situés dans la forêt cantonale du Bois l'Abbé:  
 350 stères hêtre, chêne, sapin, 8000 fagots.  
 6 tas de perches.  
 7 tas chêne p' charbonnage.  
 Verges à haricots et troncs.  
 Le rendez-vous est à Champ Monsieur s/Neuchâtel, à 13 h. 1/2 et à la Prise Godet, à 15 h.  
 St-Blaise, le 17 mars 1923.  
 L'Inspecteur des Forêts du 1<sup>er</sup> arrondissement.

VILLE DE NEUCHÂTEL  
**Canalisation de la rue Matile**  
**Soumission**  
 pour les travaux de terrassements, pose de tuyaux, etc.  
 Les plans, cahiers des charges et formulaires de soumission sont à la disposition des intéressés au bureau technique.  
 Les soumissions portant la mention "Canalisation de la rue Matile" devront être remises à la Direction soussignée jusqu'au 24 mars 1923, à midi.  
 Direction des Travaux publics.

COMMUNE de Savagnier  
**VENTE DE BOIS**  
 Jeudi 22 mars, la Commune de Savagnier vendra par enchères publiques, au comptant, 83 stères hêtre, 33 stères sapin, 1160 fagots, 50 billons et charpente, occupant 47 m<sup>2</sup> 56.  
 Le rendez-vous est à 13 h. 30 près de la ferme Stauffer, sous le Mont.  
 Savagnier, le 16 mars 1923.  
 R 289 C Conseil communal.

**IMMEUBLES**  
 Pour cause de départ on offre à vendre près de Montmolin, dans très belle situation, jolie petite maison avec jardin  
 trois chambres et dépendances, buanderie, cave; eau, électricité. Jardin avec nombreux arbres fruitiers. Prix avantageux. S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, Place Purry No 1, Neuchâtel.  
 A vendre à  
**Chavornay**  
 à proximité de la gare, joli bâtiment neuf, de deux logements avec grange, écurie et étables à porcs. S'adresser à Jules Cavu, maréchal, Chavornay.  
 A vendre à Rolle,  
**jolie villa**  
 de rapport, trois appartements de deux chambres et une cuisine, dépendances, beau jardin arboré, ravissante situation à l'entrée de la ville, proximité de la gare. Belle vue. — Prix avantageux. S'adresser Etude Mayor & Bonzon, notaires, à Nyon, JH 50277 c

**Terrains à bâtir**  
 A vendre à côté de l'arrêt du tram aux Carrels, plusieurs beaux terrains, vue magnifique. Facilités de faire des garages. Eau, gaz, électricité et égout sur place. S'adresser à Chs Enzen, Serre No 5, Neuchâtel, c.o.

**ENCHÈRES**  
**Enchère publique**  
 L'Office des poursuites de Boudry vendra par voie d'enchère publique, le mercredi 21 mars 1923, à 14 heures, à Auvier, au domicile de M. Adolphe Hämmerli, les objets suivants:  
 Un régulateur, une glace, un canapé et un buffet à deux portes.  
 La vente aura lieu en comptant conformément à la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.  
 Boudry, le 16 mars 1923.  
 Office des poursuites: Le préposé, H.-C. MORARD.

**A VENDRE**  
 A vendre trois vélos neufs au Peugeot homme, un Selecta pour dame. Matériel de vélos à liquider. Ch. Roland, Serrières.

**ARTICLES DE PÊCHE**  
 professionnels et amateurs  
 Reçu assortiment complet  
 SAVOIE-PETITPIERRE NEUCHÂTEL

**Les Zwiebacks maltés KOHLER de Valangin**  
 sont en vente au **MAGASIN L. PORRET**  
 3, Rue de l'Hôpital, 3

**Couleurs pour les teints**  
 Assortiment au complet. Or et argent. Papiers. Laques de toutes teintes.  
 Rabais aux revendeurs  
 DROGUERIE-HERBORISTERIE **PAUL SCHNEITTER**  
 Epancheurs 8, Neuchâtel  
 Envoi par poste par retour du courrier.

**Deux chaises-longues**  
 un fauteuil, closé pour malade, à vendre. S'adresser à A. Hall, Fontaine André I.  
**Foin et regain**  
 à vendre, chez Ch. GUTH, Les Geneveys sur Coffrane.

**Habillement**  
 pour garçon, propre et en bon état, ainsi qu'un habillement d'éclairneur, à vendre. S'adresser Chavannes 10, 1<sup>er</sup>.  
 A vendre un bon **POTAGER** en parfait état. S'adresser au magasin Hans Gyax, Seyon 4, Neuchâtel.

**A VENDRE**  
 un fourneau, un four à ciment, une génératrice, un moteur électrique 3 HP, avec mise en marche, un ventilateur, un appareil soudeur autogène, deux bassins ciments, sept cuves carrées, forte tôle, plusieurs bonnes. S'adresser à M. Widmer, rue du Manège 21.  
**Motosacoche 3 HP**  
 révisée, avec accessoires, à vendre pour 750 fr.  
 Demander l'adresse du No 324 au bureau de la Feuille d'avis.  
 A vendre une **moto**  
 à deux cylindres, 2 1/2 chevaux, sortant de révision. Prix 350 fr. Grandjean, Cycles, rue Saint-Honoré, Neuchâtel.

**Salades, laitues**  
 Choux pain de sucre  
 plantons hivernés repiqués, 1<sup>er</sup> choix, à vendre, à 1 fr. 50 le cent. Expédition contre remboursement. — E. Coste, Grand Ruau, Auvierier.

**Si vous souffrez**  
 de MAUX de TÊTE, MIGRAINES, NEURALGIE, RHUMATISMES, MAUX de DENTS, REGLES DOULOUREUSES, ou de n'importe quelles douleurs, prenez des **POUDRES OMÉGA**  
 remède des plus efficaces et transporté par l'estomac le plus délicat.  
 La boîte Fr. 2.— et Poudres d'arsenic à 25 c. dans toutes les pharmacies.  
 Dépot général: PHARMACIES RÉUNIES No 18 La Chaux-de-Fonds

**A remettre à Genève**  
 pour circonstances de famille, dans quartier populaire, un Café-Hôtel, avec onze chambres meublées, entièrement louées. Rapport assuré. — Reprise: Fr. 14,500. — S'adresser à ACTIVA S. A. rue du Commerce 9, Genève. JH 50864 c

**À LA TRICOTEUSE**  
 Rue du Seyon NEUCHÂTEL  
 Jersey laine teintes modernes  
 Blouses  
 Jupes - Combinaisons  
 Direct ire, etc.  
 Jersey au mètre

**A remettre à Genève**  
 train de camionnage, expéditions, démanagements, cinq chevaux. — Ecrite sous chiffres W 63161 X Publicitas. GENEVE.

**Gramophone**  
 avec 25 disques, double face, à vendre. S'adresser à René Bexthoud, Métairie, Boudry.  
 A vendre pour cause de double emploi un **canot moteur**  
 5 HP, dix places, convient pour la pêche et promenade, état de neuf, prix 700 fr., ainsi qu'un petit canot à voile et rames, cinq places, Fr. 200.  
 Demander l'adresse du No 340 au bureau de la Feuille d'avis.

**Pommes de terre**  
 Pommes de terre jeunes pour semens et consommation, sont livrées par wagon de dix tonnes. Disponible: foin et paille. — Loup & Brugger, Commugny, Téléphone 89.

**Mise de vin**  
 Mardi 27 mars 1923, dès 14 h. à **Concise**  
 Les frères Samuel et Georges Dyma exposeront en mise publique environ 15,000 litres de vin 1922, logé dans cinq vases. Concise, le 16 mars 1923. JH 56345 L Les exposants.

**50-100 wagons de Briques "Mixedstone"**  
 à vendre. Prix exceptionnellement avantageux. G. HUNZIKER, Matériaux de construction, Anet.  
 A VENDRE  
 un potager quatre trons avec ustensiles, bouilloire cuivre, en très bon état, un petit bureau de dames, noir poli, un lit d'enfant, en fer verni blanc, complet, une commode et des tables, etc. Chavannes 23, au magasin.  
 On offre à vendre un très bel ameublement de **chambre à manger** et un de **chambre à coucher**  
 Revendeurs exceptés.  
 Demander l'adresse du No 383 au bureau de la Feuille d'avis.

**Le Meilleur Savon au Lait de Lis Bergmann**  
 Marque: Deux Mineurs  
 Véritable à Fr. 1.60 chez Messieurs:  
 F. Jordan, pharmac., Neuchâtel.  
 E. Bauler, >>>  
 A. Bourgeois, >>>  
 F. Tripot, >>>  
 A. Widhaber, >>>  
 G. Bernard, Bazar, >>>  
 E. Lüscher, épicerie, >>>  
 Maison Ch. Pelliplet, >>>  
 et succursales, Savoie-Petitpierre, >>>  
 A. Gysse-Frères, Bore, >>>  
 Zimmermann S. A., épici., >>>  
 Fr. Weber, coiffeur, Corcelles, >>>  
 E. Denis-Hedger, Saint-Aubin, >>>  
 H. Zintgraf, pharm., St-Blaise.

**A remettre pour cause de maladie dans importante ville de la Suisse romande, un commerce de entre et fournitures de cordonnerie, ainsi qu'un stock de chaussures. Occasion spéciale pour**  
**Cordonnier**  
 Bonne clientèle assurée. Conditions avantageuses. Adresser offres sous F. Z. 615 N. à F. Zweifel & Co. Agence de Publicité, Neuchâtel, rue Hôpital 8.

A enlever tout de suite superbe **chambre à manger**  
 noyer, avec divan.  
 Demander l'adresse du No 337, au bureau de la Feuille d'avis.

**Un camion**  
 à ressorts, force 800 kg., état de neuf, prix avantageux, à vendre. Ed. Moser, maréchal, Neuchâtel.

**200 pieds lumier**  
 bien conditionnés, à vendre. A. Aellen, Maillefer 23, Vauvevon.  
 A vendre un beau **veau-génisse**  
 issu de vache primée S'adresser chez Ch. Gattolliat, Corcelles (Neuchâtel)  
 On cherche à vendre une **bonne chèvre**  
 pour le cabri. — S'adresser à Mme Balmer, Hauterive.

**A vendre**  
 une bonne jument pour le travail, un harnais, deux chars à ponts, essieux Patent, un tonneau, une glisse avec pont et siège, offre à avoine, couvertures, etc. bas prix pour le bloc. Baroni, Colombier. Téléphone 127.  
 A vendre un très bel **accordéon**  
 avec étui, à prix modéré. S'adresser 1<sup>er</sup> Mars 14, rez-de-ch., à gauche. OF 350 N

**Occasion unique**  
 A vendre faute d'emploi trois bons vélos, à l'état de neuf, deux de demi-course et un avec changement de vitesse. S'adresser à Roger Vuille, Les Marais, Bèvaix.  
**A remettre pour cause de maladie dans**  
 importante ville de la Suisse romande, un commerce de entre et fournitures de cordonnerie, ainsi qu'un stock de chaussures. Occasion spéciale pour

**Potagers**  
 A vendre deux potagers en parfait état, un neuchâtelois et un à deux trons, avec bouillotte et sur pieds démontables. — Adresse: P. Gentil, serrurier, Cormondrèche.

**Canot**  
 de six à huit places avec moteur amovible 8 HP, à vendre ou à échanger contre bateau avec voile et dérive mobile, en bon état. Adresse: A. Ducommun, rue du Contrôle 33, Bienne.

**Demandes à acheter**  
 On cherche à acheter d'occasion une **poussette**  
 en bon état. Offres à Käch-Otter, Champion.  
 Demande à acheter, dans le haut de la ville, **villa**  
 de huit ou neuf pièces, avec dépendances, jardin ombragé, accès facile. Faire offres avec détail à Paul Bura, plâtrier-peintre, rue du Seyon 5 n.

On cherche à acheter une grande **malle**  
 de voyage. Ecrite Case postale 6415, Neuchâtel.

**Eglise Indépendante**  
 L'inscription des Catéchumènes en vue de Pentecôte se fera jeudi, vendredi et samedi, 22, 23 et 24 mars, entre 1 et 2 h. de l'après-midi, pour les jeunes filles chez M. le pasteur S. ROBERT et pour les garçons chez M. le pasteur PERREGAUX.

**CASINO DE LA ROTONDE — NEUCHÂTEL**  
 JEUDI 22 MARS, à 20 h. 30  
 A la demande générale, deuxième et irrévocablement dernière représentation donnée par le **THÉÂTRE VAUDOIS**  
 de deux immenses succès de fou-rire  
**Un crâne lulu** Nouvelle pièce vaudoise en 3 actes de M. Marc-Ernest Tissot  
**UN MARI TOUT TROUVÉ**  
 Vaudeville hilarant du même auteur  
 Billets à l'avance chez HUG & Cie, musique, à Neuchâtel et jeudi soir dès 19 h. 30 à l'entrée de la Rotonde.

**Grande Salle des Conférences - Neuchâtel**  
 Vendredi 23 mars, à 8 h. 15 soir  
**Conférence publique et gratuite**  
**La Pouponnière neuchâteloise**  
 par M<sup>me</sup> LÉFFLER-DELACHAUX  
 avec le gracieux concours de M<sup>me</sup> BERNER, cantatrice  
 La conférence sera présidée par le Dr C. de MARVAL, secrétaire de la Croix-Rouge suisse.  
 Entrée gratuite. Collecte à la sortie.

**Abonnements**  
 pour le 11<sup>me</sup> trimestre (Réabonnements)  
 Le prix de cet abonnement, fr. 3.75 peut être payé dès maintenant, sans frais, à notre compte de chèques postaux IV 178, ou au bureau du journal.  
 ADMINISTRATION de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL.

**ÉCOLE MÉNAGÈRE**  
 au Château de Ralligen (Lac de Thoune)  
 Commencement des cours: 15 avril  
 Direction: M<sup>me</sup> D<sup>re</sup> MARTHE SOMMER  
 Prospectus franco

**SALLE DU LYCEUM - Coq-d'Inde**  
 JEUDI 22 MARS 1923, à 20 h. 1/2  
**Récital de piano**  
 donné par **Madame A. ESCHIMANN-BERGEON**  
 PRIX DES PLACES: Fr. 2.50 (timbre non compris)  
 Billets en vente au Magasin Hug & Cie, et le soir à l'entrée.  
**Salle des Conférences, Neuchâtel** Jeudi 22 mars à 8 h. 15 du soir  
**RÉCITAL DE PIANO**  
 donné au profit de l'Institut des jeunes aveugles de Fribourg par **M. André SALA** ancien élève de l'Institut  
 Programme: J.-S. Bach, Beethoven, Schubert, A. Sala, Liszt  
 Piano Erard de la Maison Fetsich frères.  
 Prix des places: fr. 3.30, 2.20, 1.10 (timbre compris). Location au magasin de musique Fetsich frères.

**Nettoyages du Printemps**  
 nous vous offrons à notre rayon Articles de ménage

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <b>Savons</b><br>Savon de Marseille 72% le morceau 350 gr. -50 -45<br>Savon Sunlight le morceau 300 gr. -35 -20 | <b>Poudres à lessives</b><br>"Schuler", "Le Chat" le paquet -68<br>"Persij" le paquet -70<br>"Lux" le paquet -75<br>"Vigor" le paquet -65<br>"Schnyder" le paquet -70 | <b>Pour nettoyer vos métaux</b><br>Poudre Wernle le paquet -25<br>Alupastol le paquet -65<br>Poudre pour argentrie, -30<br>Sigolin le paquet -65<br>Poudre pour couloirs, le p. -25 | <b>Divers</b><br>Savon en pâte le paquet -58<br>Savon de sable le morceau -45<br>Sodex le paquet -25<br>Pâtes à nettoyer les métaux 1 <sup>10</sup> |
|---|---|---|---|

|   |  |
|---|--|
| <b>Décrotoires</b> avec manche, 12 <sup>50</sup> 13 <sup>95</sup> 15 <sup>50</sup> etc. | <b>Balais de coton</b> sans manche, 2 <sup>50</sup> 3 <sup>20</sup> 3 <sup>85</sup> etc. |
|---|--|

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <b>Divers</b><br>Blitz-blanc sable à savon, 1/2 kg. -25 1 kg. -40<br>Bleu pressive, -20 -25<br>Paille de fer bonne qual. -55<br>Ecaustique Solell <sup>14</sup> , brillant, 1/4 kg. 1 <sup>20</sup> 1/2 kg. 2 <sup>10</sup> 1 kg. 3 <sup>75</sup> | <b>Brosserie</b><br>Brosses à raser, 1 <sup>30</sup> 1 <sup>15</sup><br>Brosses d'appartem., 2 <sup>50</sup> à 4 <sup>50</sup><br>Balais de riz, 1 <sup>15</sup> 1 <sup>30</sup><br>Pinceaux -45 1 <sup>10</sup><br>Brosses à main, -25 -28 -30 | <b>Divers</b><br>Manches à balais, -40<br>Peaux de daim, 1 <sup>50</sup> 1 <sup>30</sup><br>Eponges pour nettoyage, -58<br>Décrotoires à main, 2 <sup>70</sup><br>Torchons métalliques, -25 | <b>Pour la lessive</b><br>Cordes à lessive long, 20 m., 2.20, 2.65, 3.70<br>30 m., 3.35, 4.10<br>50 m., 5.10, etc.<br>Moulinets bois, 1.40, 1.50<br>Pincés à lessive, 60 p., 50 c.<br>Pincés à ressort, la douzaine 25 c.<br>Planches à laver, plaque zinc, 2.85, 3.10 |
|---|---|---|--|

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Baquets</b><br>fer galvanisé, ovales, 3 <sup>85</sup> 5 <sup>55</sup> 6 <sup>20</sup><br>8 <sup>40</sup> 13 <sup>90</sup> 19 <sup>70</sup> | <b>Seaux à ordures</b> 3 <sup>45</sup> 4 <sup>70</sup><br>Baquets fer étamé 2 <sup>50</sup> 3 <sup>15</sup><br>Baquets émail, avec poignées 3 <sup>25</sup> | <b>Baquets</b> ronds, émail blanc, 1.40 1.50 1.65 2.25 2.65<br><b>Couleuses</b> avec sac, fer galvanisé, dep. 18 <sup>75</sup> |
|---|---|--|

**MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUX ARMOURINS**  
 SOCIÉTÉ ANONYME  
 Filets à provisions 165 175 240 265



AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

Chambre meublée et bonne pension, pour le 1er avril. S'adresser Ecluse 13, 1er, à droite. Encore place pour deux ou trois pensionnaires.

Chambre meublée, indépendante. Grand'Rue 14, au 2me.

Chambre meublée, au soleil. Faubourg du Lac 8, 1er, à dr.

Jolie chambre meublée, libre tout de suite. Une ou deux chambres meublées ou non, part à la cuisine et dépendances, époque à convenir. Terreaux 7, rez-de-chaussée, à gauche.

Jolie chambre meublée, indépendante, au centre de la ville, 1er avril ou date à convenir. Demander l'adresse au No 515 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer dès avril, chambre indépendante, non meublée. — Pondrèze 11

BELLES CHAMBRES avec pension soignée. S'adresser Beaux-Arts 19, 1er.

Belle chambre indépendante, pour personne sérieuse. Concert No 4, 3me, à droite.

Jolie chambre meublée, pour monsieur rangé. — Seyon 26, a, chauxpentes.

Dans petite famille tranquille, chambre confortable, au soleil. — Belle vue. — Fahys 59, 2me étage.

Chambre, Bellevaux 6, rez-de-chaussée, à droite.

Jolie chambre meublée, au soleil. Fr. 20, Seyon 9a, 3me, c.o.

LOCAT. DIVERSES

Bonne cave voutée à louer, rue du Château 2. S'adresser le matin. Etude G. Etter, notaire, Bernex.

LOCAUX. A louer pour Saint-Jean prochain ou plus tôt de beaux locaux éclairés, situés aux Faras, Force électrique installée. Etude Petitpierre & Hotz Neuchâtel.

Moulins 43. — A louer, pour le 24 juin, logement de trois pièces, cuisine et dépendances. Fr. 4.— par mois. S'adresser chez M. Jules Kunz, Fbg de l'Hôpital 28.

A remettre au centre de la ville appartement de trois chambres et dépendances, disponible tout de suite. Etude Petitpierre & Hotz, Neuchâtel.

On offre à louer une jolie maison pour

séjour d'été

à 5 minutes de la route cantonale. Comprend six chambres, cuisine et dépendances. Electricité, eau devant la maison, jardins. S'adresser Hermann Stähly, Brot-Dessus près les Ponts-de-Martel.

Logement de cinq chambres et dépendances. Ecluse, à louer pour St-Jean. Etude G. Etter, notaire, (le matin).

Evole. — A louer beau logement six chambres, veranda, confort moderne, jardin, belle vue. Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

A louer pour le 24 juin 1923: 1° un logement de cinq pièces plus cuisine, cabinet de bains et grand atelier vitré; 2° logement de cinq pièces avec grande cuisine. Tous deux avec locaux indépendants à sous-louer éventuellement. On peut aussi louer les deux logements ensemble, soit dix pièces. S'adresser pour renseignements Place Flaqet 7, rez-de-chaussée.

CHAMBRES

Chambre meublée. — Rue du Trésor 11, 3me, à droite.

JOLIE CHAMBRE MEUBLÉE indépendante. Rue du Concert 2.

On cherche une grande chambre meublée indépendante. — Offres écrites sous G. C. 336 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à louer pour le 24 juin 1923.

LOGEMENT

de trois chambres, cuisine et dépendances, pour deux personnes. Ecrire sous A. M. 234 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur demande chez personne âgée.

CHAMBRE MEUBLÉE propre, si possible indépendante. Indiquer prix et conditions sous chiffres J. G. 333 Poste restante, Ville.

On cherche à louer aux abords de la ville.

PETITE MAISON ayant deux logements et dégagements. Adresser offres écrites avec prix sous P. M. 332 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Radio-Club de Neuchâtel cherche

un local

pour ses séances. Ne peut entrer en considération qu'un local pouvant contenir une cinquantaine de personnes et renfermant, outre des tables et des chaises en nombre suffisant, une ou deux armoires. Le local doit être accessible en tout temps et exclusivement réservé pour le Club.

Adresser les offres au secrétariat. Case postale 231.

OFFRES

On cherche place pour

jeune fille

dévouée, connaissant très bien les travaux à l'aiguille. Offres à Mme Bienz, Murfeldweg 81, Bernex. JH 21865 B

Le soussigné placera encore quelques jeunes filles,

comme aides dans ménage, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou demoiselles de magasin.

Offres à M. Weber-Zwingli, Waedenswil. P 1155 Z

On cherche à louer

pension

café-restaurant

ou restaurant sans alcool

Offres sous chiffres K 1608 U à Publicitas, Bienne.

On cherche

UNE DAME

d'un certain âge qui possède ses meubles, désirerait dans le but de se recréer un intérieur parer un logement. Ecrire sous A. B. 334 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour le 24 juin 1923.

LOGEMENT

de trois chambres, cuisine et dépendances, pour deux personnes. Ecrire sous A. M. 234 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur demande chez personne âgée.

CHAMBRE MEUBLÉE propre, si possible indépendante. Indiquer prix et conditions sous chiffres J. G. 333 Poste restante, Ville.

On cherche à louer aux abords de la ville.

PETITE MAISON ayant deux logements et dégagements. Adresser offres écrites avec prix sous P. M. 332 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Radio-Club de Neuchâtel cherche

un local

pour ses séances. Ne peut entrer en considération qu'un local pouvant contenir une cinquantaine de personnes et renfermant, outre des tables et des chaises en nombre suffisant, une ou deux armoires. Le local doit être accessible en tout temps et exclusivement réservé pour le Club.

Adresser les offres au secrétariat. Case postale 231.

OFFRES

On cherche place pour

jeune fille

dévouée, connaissant très bien les travaux à l'aiguille. Offres à Mme Bienz, Murfeldweg 81, Bernex. JH 21865 B

Le soussigné placera encore quelques jeunes filles,

comme aides dans ménage, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou demoiselles de magasin.

Offres à M. Weber-Zwingli, Waedenswil. P 1155 Z

On cherche à louer

pension

café-restaurant

ou restaurant sans alcool

Offres sous chiffres K 1608 U à Publicitas, Bienne.

On cherche

UNE DAME

d'un certain âge qui possède ses meubles, désirerait dans le but de se recréer un intérieur parer un logement. Ecrire sous A. B. 334 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche une grande chambre meublée indépendante. — Offres écrites sous G. C. 336 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à louer pour le 24 juin 1923.

LOGEMENT

de trois chambres, cuisine et dépendances, pour deux personnes. Ecrire sous A. M. 234 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur demande chez personne âgée.

CHAMBRE MEUBLÉE propre, si possible indépendante. Indiquer prix et conditions sous chiffres J. G. 333 Poste restante, Ville.

On cherche à louer aux abords de la ville.

PETITE MAISON ayant deux logements et dégagements. Adresser offres écrites avec prix sous P. M. 332 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Radio-Club de Neuchâtel cherche

un local

pour ses séances. Ne peut entrer en considération qu'un local pouvant contenir une cinquantaine de personnes et renfermant, outre des tables et des chaises en nombre suffisant, une ou deux armoires. Le local doit être accessible en tout temps et exclusivement réservé pour le Club.

Adresser les offres au secrétariat. Case postale 231.

OFFRES

On cherche place pour

jeune fille

dévouée, connaissant très bien les travaux à l'aiguille. Offres à Mme Bienz, Murfeldweg 81, Bernex. JH 21865 B

Le soussigné placera encore quelques jeunes filles,

comme aides dans ménage, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou demoiselles de magasin.

Offres à M. Weber-Zwingli, Waedenswil. P 1155 Z

On cherche à louer

pension

café-restaurant

ou restaurant sans alcool

Offres sous chiffres K 1608 U à Publicitas, Bienne.

On cherche

UNE DAME

On cherche une grande chambre meublée indépendante. — Offres écrites sous G. C. 336 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à louer pour le 24 juin 1923.

LOGEMENT

de trois chambres, cuisine et dépendances, pour deux personnes. Ecrire sous A. M. 234 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur demande chez personne âgée.

CHAMBRE MEUBLÉE propre, si possible indépendante. Indiquer prix et conditions sous chiffres J. G. 333 Poste restante, Ville.

On cherche à louer aux abords de la ville.

PETITE MAISON ayant deux logements et dégagements. Adresser offres écrites avec prix sous P. M. 332 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Radio-Club de Neuchâtel cherche

un local

pour ses séances. Ne peut entrer en considération qu'un local pouvant contenir une cinquantaine de personnes et renfermant, outre des tables et des chaises en nombre suffisant, une ou deux armoires. Le local doit être accessible en tout temps et exclusivement réservé pour le Club.

Adresser les offres au secrétariat. Case postale 231.

OFFRES

On cherche place pour

jeune fille

dévouée, connaissant très bien les travaux à l'aiguille. Offres à Mme Bienz, Murfeldweg 81, Bernex. JH 21865 B

Le soussigné placera encore quelques jeunes filles,

comme aides dans ménage, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou demoiselles de magasin.

Offres à M. Weber-Zwingli, Waedenswil. P 1155 Z

On cherche à louer

pension

café-restaurant

ou restaurant sans alcool

Offres sous chiffres K 1608 U à Publicitas, Bienne.

On cherche

UNE DAME

On cherche une grande chambre meublée indépendante. — Offres écrites sous G. C. 336 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à louer pour le 24 juin 1923.

LOGEMENT

de trois chambres, cuisine et dépendances, pour deux personnes. Ecrire sous A. M. 234 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur demande chez personne âgée.

CHAMBRE MEUBLÉE propre, si possible indépendante. Indiquer prix et conditions sous chiffres J. G. 333 Poste restante, Ville.

On cherche à louer aux abords de la ville.

PETITE MAISON ayant deux logements et dégagements. Adresser offres écrites avec prix sous P. M. 332 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Radio-Club de Neuchâtel cherche

un local

pour ses séances. Ne peut entrer en considération qu'un local pouvant contenir une cinquantaine de personnes et renfermant, outre des tables et des chaises en nombre suffisant, une ou deux armoires. Le local doit être accessible en tout temps et exclusivement réservé pour le Club.

Adresser les offres au secrétariat. Case postale 231.

OFFRES

On cherche place pour

jeune fille

dévouée, connaissant très bien les travaux à l'aiguille. Offres à Mme Bienz, Murfeldweg 81, Bernex. JH 21865 B

Le soussigné placera encore quelques jeunes filles,

comme aides dans ménage, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou demoiselles de magasin.

Offres à M. Weber-Zwingli, Waedenswil. P 1155 Z

On cherche à louer

pension

café-restaurant

ou restaurant sans alcool

Offres sous chiffres K 1608 U à Publicitas, Bienne.

On cherche

UNE DAME

On cherche une grande chambre meublée indépendante. — Offres écrites sous G. C. 336 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à louer pour le 24 juin 1923.

LOGEMENT

de trois chambres, cuisine et dépendances, pour deux personnes. Ecrire sous A. M. 234 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur demande chez personne âgée.

CHAMBRE MEUBLÉE propre, si possible indépendante. Indiquer prix et conditions sous chiffres J. G. 333 Poste restante, Ville.

On cherche à louer aux abords de la ville.

PETITE MAISON ayant deux logements et dégagements. Adresser offres écrites avec prix sous P. M. 332 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Radio-Club de Neuchâtel cherche

un local

pour ses séances. Ne peut entrer en considération qu'un local pouvant contenir une cinquantaine de personnes et renfermant, outre des tables et des chaises en nombre suffisant, une ou deux armoires. Le local doit être accessible en tout temps et exclusivement réservé pour le Club.

Adresser les offres au secrétariat. Case postale 231.

OFFRES

On cherche place pour

jeune fille

dévouée, connaissant très bien les travaux à l'aiguille. Offres à Mme Bienz, Murfeldweg 81, Bernex. JH 21865 B

Le soussigné placera encore quelques jeunes filles,

comme aides dans ménage, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou demoiselles de magasin.

Offres à M. Weber-Zwingli, Waedenswil. P 1155 Z

On cherche à louer

pension

café-restaurant

ou restaurant sans alcool

Offres sous chiffres K 1608 U à Publicitas, Bienne.

On cherche

UNE DAME

On cherche une grande chambre meublée indépendante. — Offres écrites sous G. C. 336 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à louer pour le 24 juin 1923.

LOGEMENT

de trois chambres, cuisine et dépendances, pour deux personnes. Ecrire sous A. M. 234 au bureau de la Feuille d'avis.

Monsieur demande chez personne âgée.

CHAMBRE MEUBLÉE propre, si possible indépendante. Indiquer prix et conditions sous chiffres J. G. 333 Poste restante, Ville.

On cherche à louer aux abords de la ville.

PETITE MAISON ayant deux logements et dégagements. Adresser offres écrites avec prix sous P. M. 332 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Radio-Club de Neuchâtel cherche

un local

pour ses séances. Ne peut entrer en considération qu'un local pouvant contenir une cinquantaine de personnes et renfermant, outre des tables et des chaises en nombre suffisant, une ou deux armoires. Le local doit être accessible en tout temps et exclusivement réservé pour le Club.

Adresser les offres au secrétariat. Case postale 231.

OFFRES

On cherche place pour

jeune fille

dévouée, connaissant très bien les travaux à l'aiguille. Offres à Mme Bienz, Murfeldweg 81, Bernex. JH 21865 B

Le soussigné placera encore quelques jeunes filles,

comme aides dans ménage, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou demoiselles de magasin.

Offres à M. Weber-Zwingli, Waedenswil. P 1155 Z

On cherche à louer

pension

café-restaurant

ou restaurant sans alcool

Offres sous chiffres K 1608 U à Publicitas, Bienne.

On cherche

UNE DAME

PROSPECTUS

Société Anonyme Commerciale „UTILITAS“, Lausanne

Emprunt 6% de Fr. 500,000.— Série A

divisé en 1000 obligations au porteur de Fr. 500.— nom., N° 1 à 1000, remboursables au pair au plus tard le 31 mars 1928, mais dénonçables réciproquement à partir du 31 mars 1925, et remboursables au pair sur préavis de six mois.

Table with 2 columns: ACTIF and PASSIF. Rows include Marchandises, Capital-actions, Réserve statutaire, etc.

Table with 2 columns: DOIT and AVOIR. Rows include Frais généraux, Bénéfice brut sur marchandises, etc.

Le capital social de la Société, qui était à fin décembre 1922 de Fr. 250,000.—, a été augmenté, au commencement de cette année, à Fr. 500,000.—, entièrement versés.

La situation financière excessivement saine de la Société et les brillantes affaires qu'elle a réalisées jusqu'à présent justifient donc pleinement l'émission de l'emprunt qu'elle offre en souscription publique dans le but d'augmenter son champ d'activité.

Advertisement for 'Conditions de l'Emprunt' and 'Conditions de la Souscription' by Société Anonyme Commerciale „UTILITAS“, Lausanne. Includes interest rates, terms, and subscription details.

Conditions de l'Emprunt

- 1. L'emprunt est divisé en 1000 obligations au porteur de Fr. 500.—, portant intérêt à 6% l'an, munies de coupons semestriels, aux échéances des 31 mars et 30 septembre de chaque année.

Conditions de la Souscription

- 1. Le prix d'émission est fixé à 98% soit Fr. 490.— par titre de Fr. 500.— nom.

Lausanne, le 20 mars 1923.

Société Anonyme Commerciale „UTILITAS“, Lausanne. Schweizerische Vereinsbank, Bern. Schweizerische Vereinsbank, Filiale Zürich.

EMPRUNT 6%

Bulletin de souscription

Le soussigné déclare souscrire à Francs capital nominal de l'EMPRUNT 6% de la SOCIÉTÉ ANONYME COMMERCIALE UTILITAS à LAUSANNE de Fr. 500,000.— Série A, et s'engage à libérer les titres qui lui seront attribués, conformément au prospectus d'émission du 20 mars 1923.

Signature lisible et adresse exacte :







POUR LE TERME

GRAND CHOIX

RIDEAUX

L. DUTOIT-BARBEZAT

9, RUE DE LA TREILLE, 9

Magasin au 2<sup>me</sup> étage

Installations d'appartements

Magasins Gustave Paris s. A. Coq d'Inde 10 - Téléphone 119 Les Costumes et Manteaux d'été pour dames sont arrivés Toilerie - Cotonnades - Draperie Nouveautés pour robes et blouses Tous les lainages Crêpe marocain, coton laine et soie Crépon coton, uni et fantaisie Soieries - Velours Tissus meubles - Coutil matelas Literie - Crins, plumes et duvets Couvertures de laine, mi-laine et coton Sous-vêtements p<sup>r</sup> dames et messieurs

Messieurs! Nous mettons en vente: Bottines Boxcaif brun, système cousu main 26.80 Bottines Boxcaif noir, système cousu main 15.75 Bottines Boxcaif noir, deux semelles 22.50 24.50 Bottines Boxcaif noir doublé de peau 26.80 29.80 Chaussures J. KURTH Neuchâtel - Place de l'Hôtel-de-Ville

Papeterie A. KULLING & C<sup>ie</sup> Rue de l'Hôpital LIQUIDATION GÉNÉRALE Rabais considérables Maroquinerie: Sacoches, Portemonnaies, Buvards, Portefeuilles, Portefeuilles, Sous-mains, etc. Matériel: Brevets, Placettes, Porte-plumes, Crayons, Plumiers garnis, Grammes, Compas, Règles, Encre, Colle, Ardoises, Craies, etc. Registres: Livres de comptabilité, Copie de lettres, Formulaires de comptes-courants et divers. Papeterie: Boîtes papier à lettres et enveloppes, Papiers à dessin, à découper, Papier buvard, Cahiers, Carnets, Blocs-notes, Albums, etc. Grand choix de cartes postales LIQUIDATION DÉFINITIVE

Pour le District de Boudry Commerce de charbons Oscar PORRET Saint-Aubin Coke - Anthracite - Houille pour cuisine - Houille de Forge Briquettes "Union" - Boulets "Spar" etc. Livraisons à domicile aux plus bas prix Téléph. 34. Se recomman

RAS la marque préférée pour CHAUSSURES Blanche neige notre laine décatie, blanc, beige, ciel, rose, l'échecreueu 1.40 AX ARMOURINS S.A. NEUCHÂTEL

Desserts fins VIENT D'ARRIVER grand choix dans tous les prix Timbres 5 % - Service à domicile ROTISSERIE DE CAFÉS FINS M. BUGNON - SAINT-HONORÉ

CORS Corsicid Blanc 25 EFFET DÉTERGENT, EFFET ANTIBACTÉRIEN, EFFET ANTIFONGIQUE Le Corsicid blanc Rosanna dont le succès est toujours croissant est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries du canton. Dépôt général: Pharmacie du Val-de-Ruz, Fontaines. Névralgies Influenza Migraines Maux de tête CACHETS antinévralgiques MATHEY Soulagement immédiat et prompt guérison: la boîte de fr. 40 dans toutes les pharmacies de Neuchâtel. Dépôt général pour la Suisse: Pharmacies Réunies, No 18, La Chaux-de-Fonds.

Maison spéciale Pour l'ENCADREMENT E. Knecht Hôpital 20, 1<sup>er</sup> étage Neuchâtel Tableaux Gravures Eaux-fortes FIANCES: VISITEZ NOTRE EXPOSITION

AVÈZ-VOUS des PARQUETS? Non! Mais nous écurons nos planchers avec le "Krisit" de Henkel & Cie. S. A., Bâle. Le paquet 40 cts. dans tous les bons magasins.

Huiles pour machines, autos, moteurs, cylindres, décolletage, parquets, etc., de la maison STERN-SÖNNEBORN, raffinerie la plus importante du continent. Spécialité AUTO-VOLTOL, huile incompressible traitée au courant électrique à haute tension, superlubrifiant par excellence. Concessionnaire. LANGÉOL S. A., Boudry, Téléphone 2. Demandez nos conditions pour n'importe quelle huile et graisse industrielles, huile lourde, carboléum, etc.

Les PILULES SUISSES du Pharmacien Rich. Brandt (un produit purement végétal) font disparaître les Troubles de la Digestion (constipation) et leurs suites 46 ans de succès! La boîte avec l'étiquette « Croix Blanche » sur fond rouge et le nom « Rich. Brandt » dans les pharmacies au prix de fr. 2.-

CHAUFFAGE CENTRAL BUREAUX TECHNIQUES - DEVIS PRÉBANDIER S. A. Nombreuses installations en fonctions depuis 30 ans dans anciennes ou nouvelles maisons - Références 1<sup>er</sup> ordre - Demandez les prix - NEUCHÂTEL - Tél. 7.29 Expositions nationales et internationales: Médailles d'or, Médailles d'argent

Reçu un grand choix de Pains d'épices Pernot Prix avantageux Mag. Rod. Luscher FAUBOURG DE L'HOPITAL Gypserie - Peinture Décoration Moser & Fortis Ecluse 42 Transformations - Réparations Papiers peints Travaux en ciment DEVIS DEVIS

Vous ne devez plus craindre de vous enlaidir en portant des lunettes ou un pince-nez. - Nous possédons un grand choix d'articles élégants, légers, stables, qui sont pour le visage une véritable parure. Office d'optique Ferret-Peter, Epancheurs 9 Exécution minutieuse des ordonnances de MM. les oculistes. Examen gratuit de la vue. Service rapide de réparations. Palmona l'excellente graisse mélangée

MEUBLES PERRENOUD Faites vos achats aux Grands Magasins de Neuchâtel Faubourg du Lac 19-21 Sont reconnus les meilleurs et les plus avantageux TÉLÉPHONE 67 Marque de garantie

Oh! que cela sent bon! - Mais, mon enfant, c'est un potage Knorr

CARROSSERIES AUTOMOBILES TORPÉDO - LIMOUSINES - CAMIONS Alfred QUELLET, constructeur, Neuchâtel Ateliers: Coq d'Inde 18 - Domicile et bureaux: Port-Roulet 1 NOUVEAU! DEMANDEZ LA NOUVEAU! Carrosserie d'Auto-car 20-30 places conforme aux prescriptions de la loi et s'adaptant à n'importe quel camion-automobile Références, photos et devis à disposition Usine spéciale pour la fabrication de roues d'automobiles Fournisseur de la Fabrique MARTINI, à St-Blaise

Une véritable leçon, par le film, de l'histoire de l'Egypte antique LA FEMME DU PHARAON L'authenticité des palais, des costumes et des mœurs se trouve confirmée par les fouilles du tombeau de TUTANKHAMEN par Lord CARNAVON

LE CHÊNE DE LA PEUR PAR CLAUDE MONTORGE 17 Mme la comtesse se trouvait mieux, mais elle l'avait en contrecourant sa conscience de l'épreuve qui l'avait trappée. Anne, craignant que la vue de la fumée et des étincelles qui montaient et qui fumaient un immense panache à la colline, la lui rappelât trop cruellement, pria le cocher de faire demi-tour et de descendre la voiture à cent mètres plus bas, à l'endroit où les branchages arrêtaient la vue. Elle profita de cette manœuvre pour revenir vers ses petits, pour les embrasser, les rassurer, les prier d'être bien sages en attendant son retour, qui serait peut-être un peu long. Puis elle redescendit vers la voiture. - Comment vous sentez-vous, Madame? dit-elle. - Ah! c'est vous, Annette, c'est vous? Où suis-je donc?... ah! oui... Le château, le château qui brûle... et mon enfant qui est endormi dans sa chambre. Mon enfant! mon enfant!... En attendant ce cri d'une mère, plus tragique que la dernière plainte d'un mourant, Anne donna l'ordre au cocher de retourner au château le plus rapidement possible. - Hâtez-vous, hâtez-vous, cocher. Crevez vos chevaux, s'il le faut. Les chevaux prirent une allure désordonnée

et Anne demeura assise près de la comtesse, pour lui soutenir la tête et lui éviter les heurts trop durs. En arrivant au Pré-Bernard, les chevaux ralentirent. Mais Anne pria le cocher de les stimuler et ils grimperont la pente au grand trot. Au milieu de la côte stationnaient encore quelques voitures, quelques cavaliers qui s'étaient péniblement remis en selle et les piqueurs restés valides qui avaient rattaché les chiens. Quelques blessés étaient étendus sur les coussins des voitures et les dames leur donnaient des soins. Les gardes forestiers étaient accourus de tous les points de la forêt et prêtaient leur concours aux assistants. Quelques chevaux gisaient encore à mi-côte, morts ou mortellement blessés. Le comte de Chantereau, affolé à l'idée de la gravité que les accidents auraient pu revêtir, interrogeait les gardes, les piqueurs, les chasseurs même pour envoyer à la gendarmerie un compte rendu détaillé de l'aventure. Il allait, interrogeant tout le monde, nerveux, surexcité, proférant, selon son habitude, des menaces. Il fut tout étonné de se trouver en présence de Brisebarre que, dans le tumulte et l'agitation de cet instant tragique, il n'avait pas remarqué. Il le toisa d'un regard de mépris et, s'adressant à voix basse à Pierre Girardot, il lui demanda: - Que fait donc là ce braconnier? - Monsieur le comte, parlez sans colère de cet homme. J'étais dans son chantier, près de lui, lorsque l'accident s'est produit; je causais avec lui et j'ai lu un tel étonnement et une si épouvantable angoisse sur son visage que ce serait commettre une infamie que de l'accuser d'avoir trempé dans ce guet-apens. Vous nous aviez chargés hier de surveiller

d'une façon toute particulière les bûcherons, les charbonniers, les coupeurs, les charretiers. Je me suis attaché, pour des raisons personnelles, à Brisebarre. J'ai eu la tristesse d'apprendre, hélas! que le chien sur lequel vous m'avez fait tirer un coup de fusil hier soir et que nous avons pendu au Gros-Chêne lui appartenait. - Alors, s'écria le comte, je tiens l'auteur de l'attentat; il aura voulu se venger... Je vais le faire arrêter. - J'affirme sur mon honneur et sur ma conscience qu'il n'est pas coupable. Si vous aviez vu, Monsieur le comte, avec quelle intrépidité il se précipita au-devant d'un cheval qui s'était échappé de son côté, comment il monta sur ce cheval pour se faire conduire ici avec plus de célérité et comment il s'est comporté, il ne vous inspirerait pas un seul soupçon. Je ne sais où il a appris à dompter les chevaux, à les tenir, à les faire obéir, mais Brisebarre était ici avant que les cavaliers eussent eu le temps de se reconnaître. Il a tiré les victimes de dessous les chevaux; il a transporté les blessés dans les voitures; il s'est multiplié pour porter secours de tous côtés et son attitude, je vous l'affirme, n'était pas celle d'un homme qui a quelque chose à se reprocher. - Billevesées que tout cela, dit le comte, qui regardait toujours d'un œil défiant les allées et venues de Brisebarre. S'il sait que nous avons tué sa chienne, il a de la rancune, et alors il aura tendu ce piège et, par raffinement d'hypocrisie, tant pour contempler son ouvrage que pour égarer les soupçons, il sera accouru. Girardot, cet homme vient de nous regarder avec des yeux dans lesquels j'ai vu luire de la colère; je vais prier les gendarmes de s'emparer de lui; s'il nous prouve qu'il n'est pas coupable, on en sera quitte pour le rela-

cher; mais, d'ici là, je ne me sentirai en sécurité que lorsque je le saurai en prison. - Monsieur le comte, je vous le répète, ce sera une mauvaise action. Nous jugeons trop les hommes sur l'apparence; celui-là est peut-être braconnier, mais c'est un homme de cœur tendre et un bon père de famille. Quand j'ai su que le chien sans collier que nous avons tué hier était le sien, j'ai eu des remords. - Vas-tu le mettre du côté des braconniers, à présent? Autant je trouverai de chiens errants sur mes chasses, autant j'en ferai abattre. Brisebarre est un homme surnois, rancunier, redoutable. Il a peur de me paraître suspect, et il est venu porter secours aux victimes de sa scélératesse, qui sait, peut-être pour voir si je n'étais pas parmi les blessés et s'en réjouir. - Monsieur le comte, ne faites pas de suppositions monstrueuses. - Tu vas voir, je vais l'interroger et l'obliger à nous révéler ses véritables sentiments. Le comte approcha de Brisebarre, occupé à donner à boire à un blessé, et lui parla: - Vous voilà métamorphosé en garde-malade, Brisebarre? Le bûcheron ne daigna pas même tourner les yeux du côté de son interlocuteur et continua à se rendre utile. - Je vous félicite sincèrement, reprit le comte, de la promptitude avec laquelle vous êtes accouru au secours des blessés. Il y avait, dans le ton où cette phrase fut prononcée, tant d'aigreur et d'ironie, que le bûcheron réprima difficilement un mouvement de colère et il répondit: - Dites-moi bien, Monsieur le comte, que je n'aurais pas fait seulement un pas pour vous tirer d'un précipice. - Vous en eussiez fait plutôt un pour me pousser dedans?

- Je ne dis pas non. Vous avez le talent d'exaspérer tout le monde, de vous créer volontairement des ennemis et de jouer avec la patience des gens qui finiront par ne plus supporter vos fantaisies avec autant de résignation. - Qu'entendez-vous par là, Brisebarre? Vous me faites des menaces, il me semble? - Je ne fais jamais de menaces; j'agis; je fais comme vous, du reste. Vous avez pendu mon chien hier, je me reconnais le droit de en pendre tous les vôtres. - Et vous me dites cela en face? - Eh! croyez-vous que vous me faites peur? - J'ai fait avertir tous les travailleurs du bois que je ne voulais plus voir rôder un seul chien dans la forêt. Autant j'en rencontrerai, autant j'en ferai exécuter. Je suis décidé à ne plus tolérer un seul braconnier dans mes propriétés. - Soyez tranquille, les braconniers n'ont pas de temps à perdre et ils ne tarderont pas à se rendre compte qu'il n'y aura plus rien à faire dans vos bois. - Que voulez-vous dire par là? - Je me comprends, cela suffit. - Entendez-vous dire que vous n'y laisserez pas un seul lièvre? - Comprenez comme il vous plaira. Nous tenons à nos chiens, nous autres bûcherons. Ce sont des chiens qui se couchent sur nos vêtements quand nous travaillons et qui gardent la maison la nuit. Ce sont de pauvres petites bêtes qui nous sont attachées et auxquelles nous sommes redevables de reconnaissance. Or, nous ne pouvons pas avoir constamment l'œil sur ces petites bêtes pour les rappeler lorsque, par hasard, elles tombent sur la piste d'un lapin ou d'un lièvre.

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)



POLITIQUE

Etats-Unis

Une réponse aux Alliés
Les dépenses américaines d'occupation
PARIS, 19. — On mande de Washington que le département d'Etat a envoyé à Paris sa réponse aux propositions des Alliés pour le remboursement, sur les versements futurs de l'Allemagne et en douze annuités de 250 millions de dollars représentant les dépenses d'occupation de l'armée américaine en Rhénanie.

Egypte

L'agitation augmente

LE CAIRE, 19. — Une lettre adressée par Abdel Azin bey Fahmi au premier ministre Yeha Ebrahimi pacha et publiée dans la presse égyptienne cause une vive sensation. L'auteur de la lettre dit que l'ancien premier ministre Nessim pacha a faussé et défiguré le projet de constitution de sorte que la souveraineté du peuple se trouve détruite.

Chronique parisienne

Paris, 17 mars 1923.

L'hiver a laissé son manteau...

Un acclimaté mal vêtu
Les déficits de l'esprit critique. — De l'utilité scientifique de la boxe
Nous ne sommes plus aux temps romantiques où le printemps naissait le soir, dans l'embrasement des vents, tandis que la bergamotte se posait aux premiers buissons verts...

peut-être le philosophe, dont le centenaire provoque encore, ici et là, de sourdes rumeurs, y eût-il trouvé le sujet d'un nouveau drame philosophique. Mais il lui eût été difficile peut-être de transformer Siki en Caliban, car, quoique ce redoutable champion soit non comme un démon, il jouit présentement d'une popularité si sympathique...

Exportation et tarif douanier

On sait que l'adoption de l'initiative douanière aurait pour effet d'abroger le tarif douanier actuel. C'est là l'un des buts de ceux qui se posent habituellement en défenseurs des intérêts des prolétaires, mais qui embouchent la trompette en faveur des « ennemis » lorsque leur politique de classe se trouve en défaut. Votre tarif douanier, disent-ils, nuit à nos industries d'exportation par le coût élevé de production qu'il provoque...

ces qui s'étaient prononcées avec une majorité plus ou moins grande pour l'initiative, alors que les autres se bornent à se servir de leurs fonds de propagande pour soutenir la dite campagne. C'est vous dire qu'aucune d'entre elles n'a songé ni ne songe à s'abstenir.

BERNE. — M. Keller, contremaître à Bumpitz, a été écrasé par la locomotive du train de Neuchâtel alors que traversant la voie, il voulait prendre le train omnibus se dirigeant sur Berne. Le malheureux est mort sur le coup.

Nous apprenons que l'administration de l'Hôpital de l'île, à Berne, a appelé comme remplaçant provisoire de feu le professeur Arnd, le docteur Gustave Dardel, de Saint-Blaise.

Samedi après midi, un ouvrier d'une fabrique de Berne qui, portant une caisse, se dirigeait à reculons vers le monte-charge, est tombé dans la cage de l'ascenseur, ce dernier ayant continué sa course au lieu de s'arrêter à l'étage où se trouvait l'ouvrier.

La petite gare de Corgémont a été ensanglantée hier matin vers 8 heures et demie par un drame dont l'issue a étonné considérablement tous les spectateurs. Le train de marchandises qui manœuvrait ordinairement en gare de Corgémont, passait à proximité d'un char circulant sur la route, lorsque par suite d'un faux mouvement, le chef de train, M. Turler, qui surveillait la manœuvre et se trouvait derrière le char, fut violemment projeté contre un wagon.

ZURICH. — Quatre projets de loi d'organisation de la juridiction civile et pénale zuricoise ont été rejetés aux votations cantonales :

- 1. La loi qui devait augmenter la compétence de toutes les instances par 49,174 non contre 26,627 oui.
2. La loi permettant d'élire des bourgeois suisses comme greffiers et substitués aux tribunaux avec 59,890 non contre 17,018 oui.
3. La loi permettant au procureur de prononcer des condamnations jusqu'à concurrence de 100 francs sans la collaboration d'un juge, par 37,713 non contre 34,927 oui.
4. La loi doublant le montant actuel des amendes soit au maximum 30,000 francs, par 37,809 non contre 36,688 oui.

La loi réduisant le jeton de présence des membres du Grand Conseil de 12 à 10 francs a été acceptée par 40,925 oui contre 35,140 non.

M. Wisca, consul de l'Argentine, à Zurich, a succombé à une embolie au cours d'une fête costumée, organisée samedi soir en faveur des chômeurs au grand hôtel Dolder.

Un cortège de démonstration, organisé par la gauche du parti communiste, afin de troubler cette fête, a été refoulé par un fort contingent de police.

BALE-VILLE. — Apercevant ou croyant apercevoir on ne sait quoi dans une voiture des tramways de Bâle, non loin de la frontière badoise, un épervier s'y est précipité, brisant une vitre et causant de l'effroi parmi les occupants. L'oiseau a été promptement abattu. Le waltman se promet d'orner son logis de la dépouille de ce singulier voyageur.

ARGOVIE. — Les trois projets soumis aux électeurs du canton d'Argovie ont été adoptés, le premier réduisant de 10 pour cent les traitements du personnel enseignant, par 29,892 voix contre 13,735 ; le second portant extension des compétences en matière de délit contre la propriété par 22,323 contre 21,166 voix, et le troisième portant émission d'un emprunt de 10 millions de francs destiné à consolider les dettes flottantes par 22,670 contre 21,270 voix.

FRIBOURG. — On a trouvé au pied des remblais du boulevard de Pérolle, à Fribourg, le cadavre d'un homme à moitié déchié. On croit se trouver en présence du corps d'un nommé A. L., disparu depuis septembre dernier. Le cadavre se trouvait dans un état de putréfaction très avancée.

VAUD. — A Forel (Broye), un incendie a complètement détruit, samedi après midi, un bâtiment comprenant maison d'habitation, grange et étable, propriétés de M. Alfred Baudin. Une génisse est restée dans les flammes. Les dégâts sont très importants.

GENÈVE. — Un accident qui eût pu avoir de terribles conséquences, s'est produit dimanche après midi, à Aire.

A quatre heures et demie, une quarantaine de personnes étaient massées sur le débarcadère du bac assurant le passage entre Aire et Saint-Georges. A l'arrivée du bateau à Aire, le pilote et le concessionnaire du service invitèrent la foule à quitter la passerelle afin de ne point entraver le débarquement. En vain firent-ils observer qu'un ordre de police interdisait tout stationnement en cet endroit. Personne ne broncha.

Tout à coup, un craquement se fit entendre : une poutre du débarcadère venait de se briser, entraînant une grande partie de la passerelle et avec elle quinze personnes qui furent précipitées à l'eau, heureusement assez peu profondes. Pleurant, gémissant, poussant des cris de terreur, les pauvres gens se dirigèrent vers la rive, où ils parvinrent, transis et fort émus.

Le débarcadère avait été entièrement réparé en juillet 1922. Il était donc en parfait état, mais ne pouvait supporter un poids trop considérable. D'ailleurs, le département de justice et police, par un écriteau bien en vue, interdisait au public de stationner sur la passerelle et cela non sans quelque raison.

On l'a constaté dimanche.

Dans sa séance de samedi après midi, le Grand Conseil de Genève a continué l'examen, en troisième débat, de la loi fiscale. Il a admis pour les propriétés agricoles la capitalisation à 5 % et un impôt complémentaire de 1 pour

mille. Les contribuables, dont les propriétés n'ont pas une valeur supérieure à Fr. 25,000 verseront 1/2 pour mille. Pour l'impôt sur la fortune, ceux qui possèdent moins de Fr. 5000 sont exonérés.

La grande misère des blés

Jusqu'à fin février, les livraisons de blé indigène à l'administration fédérale des céréales se montaient à 50,000 tonnes. Celles de ces derniers jours étant peu importantes, on peut considérer que les livraisons seront terminées à fin mars. Le total sera probablement de 54 à 55 mille tonnes au maximum, alors que l'année dernière il avait atteint 90,000 tonnes.

Cela donne une image assez exacte de la récolte de 1922. A moins toutefois que quelques producteurs, inquiets de la tournure que prennent les événements en Europe, n'aient gardé dans leurs greniers des provisions plus considérables que celles nécessaires à leurs besoins. Pour l'orge, les livraisons ont été à peu près aussi importantes que l'année dernière, mais pour le froment, elles n'ont pas atteint la moitié de celles de 1922. Pour l'avoine, la récolte a été mauvaise en qualité comme en quantité.

Le blé indigène acheté par la Confédération est réparti comme suit : 30 pour cent à la Suisse romande, 30 pour cent au canton de Berne et le reste aux autres cantons.

Les 50 mille tonnes livrées jusqu'ici représentent une valeur de 22 millions et demi. Si l'on évalue les livraisons totales à 55 mille tonnes, le déficit vis-à-vis de 1922 sera de 35 mille tonnes, soit d'environ 15 millions et demi de francs, que l'agriculture suisse encaissera de moins, à cause du mauvais temps.

La tactique socialiste

Les socialistes ne désarment pas, leur arsenal est bien garni de machines de guerre de tout genre dont ils usent tour à tour pour battre en brèche nos institutions et en entraver le fonctionnement régulier. Leur méthode, il faut en convenir, ne manque pas d'habileté. Ils ne s'entêtent pas dans une mauvaise voie, mais s'empressent au contraire d'adapter leur action aux circonstances et aux courants populaires.

L'initiative pour le prélèvement sur les fortunes spéculait sur des instincts matériels, elle faisait appel à des sentiments d'envie, à l'égoïsme inné en tout l'être humain. Elle a abouti à un échec prouvant à l'évidence que les citoyens suisses possédaient une mentalité meilleure que celle dont les initiants, soit-disant représentants du peuple, prétendaient lui attribuer. Cette offensive a échoué.

Aujourd'hui, pour réparer la défaite décisive subie dans cette direction, les mêmes hommes invoquent à l'appui de l'initiative douanière des motifs d'un ordre bien différent. Puisque l'électeur ne se laisse pas guider par ses passions matérielles, on s'adressera à son sentiment de la légalité. On lui représente qu'il est frustré de ses droits les plus précieux, que ses représentants aux Chambres fédérales ont par seule ambition de priver leurs mandants des droits constitutionnels les mieux établis.

Maintenant, comme il y a quelques mois, on dissimule sous une enveloppe attrayante les buts réels que l'on voudrait atteindre. La tactique n'est pas maladroite, fort heureusement ce n'est plus une nouveauté et il n'est pas difficile de déceler sous les belles phrases l'intention inavouée.

Il faut le dire franchement, sous les fallacieux prétextes de diminuer le coût de la vie, de renforcer les garanties constitutionnelles, les socialistes espèrent avant tout apporter le trouble et le désordre dans les finances fédérales. En prétendant empêcher les pouvoirs législatif et exécutif de prendre les mesures propres à assurer les ressources de la Confédération, à protéger nos intérêts industriels, commerciaux et agricoles, les auteurs de l'initiative savent parfaitement bien qu'ils aboutiront à rendre toujours plus difficile et plus pénible l'existence du grand nombre.

Combien, parmi les signataires de l'initiative, se sont laissés séduire par son caractère apparent sans réfléchir aux conséquences inévitables de son acceptation ? Avant de se prononcer, avant d'aller voter, le 15 avril, qu'ils examinent attentivement toutes les faces du problème qui leur est posé ? Lorsqu'ils auront bien pesé le pour et le contre, qu'ils auront pris connaissance des arguments décisifs invoqués par les adversaires de l'initiative, surgis de tous les milieux, de tous les partis politiques, des groupements professionnels les plus divers, ils arriveront à la conviction que leur devoir est de déposer dans l'urne un refus catégorique.

CANTON

Impôt sur les successions. — La commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de loi d'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs, ainsi que le projet de révision de la loi du 10 novembre 1920 concernant la perception d'un émolument en cas de dévolution d'hérédité vient de déposer son rapport et la question sera discutée en deuxième débat au cours de la session extraordinaire convoquée pour le 26 mars.

Une modification essentielle apportée au projet du Conseil d'Etat réside dans la substitution de l'imposition des parties dévolues à chaque héritier à l'imposition des masses successorales. Le changement aurait été sans importance pratique s'il s'était agi d'un impôt proportionnel; les conséquences seraient assez sensibles puisqu'on fait application du système de la progression. Aussi, afin de ne point diminuer dans une mesure trop grande le rendement présumé des taxes, la commission s'est-elle décidée à accélérer la progression en vue d'obtenir, par l'application des taux nouveaux, des résultats sensiblement équivalents à ceux qu'au-

raient procurés les normes primitivement arrêtées par le Conseil d'Etat. La nouvelle échelle désavantagerait l'Etat en présence d'héritiers nombreux et l'avantage s'ils sont moins de quatre.

Le projet du Conseil d'Etat exemptait de tout droit les legs et dons en nature jusqu'à 200 fr. La commission demande d'abaisser ce chiffre à 100 fr. pour les legs et dons en espèces et de l'élever à 250 fr. pour les dons en nature. Des modifications de détails sont également proposées touchant les successions soumises à usufruit, celles ouvertes à l'étranger et celles comprenant des immeubles situés en dehors du canton.

S'agissant des dispositions relatives à la fixation et à la répartition du droit de succession, le rapport de la commission contient de très intéressantes précisions, avec exemples appropriés, qui renseignent très exactement sur la portée de la loi. Il signale le fait que la situation du conjoint survivant en concours avec les descendants communs a été améliorée.

Une question délicate était de faire entrer l'imposition des donations entre vifs dans le cadre du système progressif. En s'écartant par donations successives la transmission de ses biens, le contribuable ne pourrait-il pas, tout en respectant la loi, échapper aux taux progressifs qui auraient frappé les mêmes biens s'ils avaient été transmis tous à la fois par succession ?

La difficulté est résolue de la manière suivante : au moment de la donation, celle-ci devra être déclarée; le donataire payera le droit calculé sur le montant de la donation. Lorsque s'ouvrira la succession du donateur, les donations et les avances d'hoirs seront rapportées à l'actif successoral; le droit sera calculé d'après l'ensemble de ce qui a été donné et de ce qui échoit à un même héritier, mais on en déduira les droits payés antérieurement lors des donations.

La commission s'est ralliée, dans sa majorité, s'agissant du code d'exécution, au principe de la déclaration de fortune par les héritiers. Au lieu de baser l'impôt sur cette déclaration et sur le contrôle exercé par le fisc, quelques-uns préféraient que l'on s'appuyât sur le dernier mandat d'impôt direct du défunt comme c'est actuellement le cas pour l'émolument de dévolution. Mais la majorité s'est montrée défavorable à cette idée.

Concernant la perception d'un émolument en cas de dévolution d'hérédité, la commission a apporté aussi quelques retouches au projet du Conseil d'Etat. Le taux de l'émolument a été fixé à 1 % avec réduction à 1/2 % pour les successions dont l'actif net est inférieur à 50,000 fr. Ainsi a été simplifiée l'échelle à trois degrés qui figurait dans le projet du gouvernement.

D'autre part, il a paru que ce serait compliquer les rouages et réserver aux héritiers des surprises désagréables que de charger la justice de paix de percevoir cet émolument alors que, pour le droit sur les parts héréditaires, c'est le département des finances qui agit.

Cernier. — Dans une belle manifestation, samedi soir, la section de Cernier de la Société fédérale de gymnastique a célébré le cinquantenaire anniversaire de sa fondation.

Couvet. — Réuni le 13 mars, le Conseil général de Couvet, revenant sur sa décision du 19 janvier dernier, a décidé que les traitements du personnel communal ne subiraient pas de réduction; la commission des comptes et la commission spéciale avaient conclu à une réduction de 5 % dès le 1er avril prochain.

Un crédit de 550 fr. a été accordé à la commission scolaire pour l'assurance accidents et responsabilité civile en faveur du corps enseignant et des élèves des classes primaires.

Une subvention du 3 % du devis a été votée à M. Georges Renaud pour la construction d'un bâtiment; le montant du crédit est de 675 francs.

Le Landeron (corr.). — La foire du Landeron de lundi a été fort importante. Cent trente-deux génisses, vaches et bœufs et 170 porcs étaient offerts en vente.

Grande animation. On a remarqué la présence de plusieurs marchands de la Suisse orientale. Nombreuses transactions conclues bien que, par suite de la prévision d'herbe prochaine les prix aient subi une hausse de quelques cents francs par pièce depuis février. La gare a expédié 31 wagons contenant 102 pièces.

Dimanche, vers 4 h. et demie de l'après-midi, à la sortie nord du vieux bourg, une automobile et un break se sont rencontrés. Le

Voir la suite des nouvelles à la page suivante.

AVIS TARDIFS

ORPHÉON

CE SOIR, à 8 h. PRÉCISES RÉPÉTITION Par devoir Le comité

Etat civil de Neuchâtel

Décès

- 13. Lucie née Heger, épouse de Maurice Kuffer, à St-Blaise, née le 1er juillet 1870.
15. Charles-Albert Matthey-Doret, ancien négociant, époux de Pauline Marot, né le 3 août 1850.
16. Arthur-Werner Roth, agriculteur, à Lullyères, époux de Hermance-Bertha Imer, né le 6 septembre 1855.
Alice-Augusta née Genton, épouse de Louis-Henri-Emmanuel de Montet, née le 27 février 1854.
Elisabeth née Christin, épouse de Numa-Charles Saum, née le 10 août 1854.
Marie-Clémentine née Matthey-Doret, veuve de Louis-Frédéric Montandon, à La Brévine, née le 3 septembre 1839.
17. Cécile Burmann, rentière, née le 8 août 1837.

Partie financière et commerciale

Bourse de Genève, du 14 mars 1923

Table with columns for various financial instruments like Banque Nat. Suisse, Crédit Suisse, Obligations, etc., and their corresponding values.

Grande hausse des changes alliés. Londres bat son record à 25.28 (+ 5 c.). Paris 84.22 1/2 (+ 58 3/4 c.). Bruxelles 29.80 (+ 42 1/2). Italie 25.35 (+ 88 3/4 c.). Dollar 5.38 (- 3/8). Budapest continue sa baisse à 12 1/2. Le marché des actions est moins animé, mais résistant. Financière de Genève + 4. Columbus + 9. Part S&M monte 50 fr. Tono ordinaire remonte de 5 fr. Cinéma baisse de 40 fr. Obligations melleuses.

SUISSE

Pensons à l'industrie nationale. — On nous écrit :

Dans son dernier bulletin, l'Union suisse des coopératives de consommation fait prévoir une prochaine hausse de ses articles de fabrique et verrerie, à la suite de la majoration des prix réalisés ou en perspective dans les manufactures françaises et belges et recommande de ne pas tarder à passer les ordres destinés à ces maisons étrangères. Or, il est bien certain qu'actuellement plus que jamais les acheteurs suisses feraient mieux de réserver leurs commandes à l'industrie du pays, qui travaille tout aussi bien et à des prix se rapprochant très sensiblement de ceux de la production étrangère.

L'initiative douanière. — En réponse à un article paru dans nos colonnes le 15 mars, M. Oscar Schär, de Bâle, nous adresse une lettre dont nous croyons utile de publier ce qui suit :

C'est à tort que votre correspondant me présente comme me servant de ma fonction à la tête du département de la propagande, des affaires juridiques et de la presse de l'Union suisse des sociétés de consommation pour faire de la politique personnelle. Après que toutes les autorités responsables de l'Union suisse des sociétés de consommation, y compris l'assemblée des délégués (celle-ci même à l'unanimité) s'étaient prononcées pour l'initiative, et après que le conseil de surveillance, tout récemment, eût de nouveau confirmé le mandat, je ne pouvais pas ne pas suivre la ligne de conduite ainsi tracée.

D'un autre côté, votre correspondant dit que « trois seulement sur les douze fédérations régionales de l'Union suisse des sociétés de consommation se sont mises en campagne pour l'initiative ». Ce n'est pas exact non plus. Ce qu'il faut dire, c'est que trois d'entre elles ont organisé des conférences extraordinaires, confèrent

DES MILLIONS

se perdent pour toute sorte de médecines et produits nutritifs. Que n'offre-t-on pas et combien d'argent dépensé inutilement! Restons aux produits prouvés et bons. Seul le bon fait son chemin, seul ce qui est prouvé subsiste. Il en est ainsi avec

l'Emulsion SCOTT

ce fortifiant connu, composé d'huile de foie de morue, d'hypophosphites de chaux et de soude, fabriqué depuis bientôt 50 ans d'après le procédé SCOTT et qui vaut son prix. Les dépenses pour l'Emulsion SCOTT ne sont pas perdues, elles sont plutôt un placement très avantageux.

Prix frs. 3.— et 6.—

Savon Cadum

Le Savon Cadum est fabriqué avec les graisses comestibles les plus pures, et ses propriétés hygiéniques activent les fonctions de la peau. Il ne contient aucun excès de sels alcalins dont les effets sont si nuisibles à la santé de la peau et à la beauté du teint. Conservé longtemps après sa fabrication sans que toute trace d'humidité puisse s'éliminer, il est parfaitement sec et dure deux fois plus que les savons ordinaires qui contiennent une forte proportion d'eau. Il n'existe pas au monde un savon plus pur et meilleur pour la toilette que le Savon Cadum.

CINÉMA DU THÉÂTRE

Aujourd'hui, mardi, dernier jour du programme dans LE PRIX RIO JIM DE L'HONNEUR PRIX RÉDUITS

Fillette, petit homme !

Une admirable série de timbres-reclame (Merveilles du ciel) est lancée par les Fabriques de chocolat et confiserie KLAUS. Renseignez-les chez l'épicière, le boulanger, le confiseur.

CINÉMA PALACE

Ce soir à 8 h. 30 L'homme qui pleure avec André Nox et Brise-Tout avec Tom-Mix

Advertisement for Aspirine Bayer, featuring the product name, manufacturer logo, and text describing its benefits for various ailments like flu and headaches.



choc assez violent renversa la voiture. Ses occupants s'en tirent avec quelques pieds contusionnés et quelques meurtrissures. Le cheval, par contre, eut une jambe et le poitrail blessés.

Quant à l'auto, ses phares volèrent en éclats, les garde-crotte furent faussés et l'avant un peu endommagé.

La faute, paraît-il, serait due au chauffeur qui, négligence inconcevable à pareil endroit, aurait omis de « corner » pour signaler sa présence.

Il y aurait lieu, semble-t-il, avant d'attendre un accident plus grave, de redoubler de sévérité envers tous ceux — chauffards, cyclistes, cochers, voitureurs et charretiers — qui, à ce passage dangereux, ne veulent pas s'astreindre à aller au pas.

Nos chevrons

On nous écrit :

Il est bien regrettable que tous les partisans quand même du drapeau rouge-blanc-vert n'aient pas assisté à la soirée de « Neuchâtel suisse » : ils auraient pris une excellente leçon d'histoire neuchâteloise qui leur aurait appris que le drapeau chevronné n'a jamais été l'emblème de la royauté, de l'autocratie et de l'impérialisme, mais le drapeau d'un peuple fier de ses franchises, épris de liberté et dont les regards ont toujours été tournés vers la Suisse ; un drapeau que ses contingents ont fièrement porté sur les champs de bataille où nos confédérés ont lutté contre le despotisme ; un drapeau sous les couleurs duquel ont été faites les révolutions de 31 et 48, car en 48, le rouge-blanc-vert n'existait pas.

Comment a été fait le drapeau actuel ? Après une longue discussion à la Constituante sans résultat pratique, le docteur Dubois fit confier, à La Chaux-de-Fonds, dans la nuit, le drapeau rouge-blanc-vert avec la croix fédérale pour donner satisfaction aux députés qui voulaient l'écusson suisse dans nos couleurs, et arborant ce drapeau au début de la séance, il fut acclamé par emballement patriotique. Quel pays ayant ses couleurs populaires et je souligne le mot les a remises ? Pas un. Laissons donc de côté ces questions plus politiques que patriotiques et retournons aux nobles couleurs que nos pères, plus républicains que nous ne le sommes peut-être, ont fièrement arborées dans toutes les phases de notre histoire neuchâteloise.

P. S. — Après 1851, et même avant, le drapeau aux chevrons était interdit par la Royauté prussienne.

NEUCHÂTEL

Puériculture. — On nous écrit :

Sous la présidence du docteur de Marval, Mme Loeffler-Delachaux donnera, vendredi prochain, une conférence sur l'œuvre de la « Pouponnière neuchâteloise ». Cette causerie — publique et gratuite — destinée à mettre le public neuchâtelois au courant d'une œuvre utile au premier chef, sera agrémentée de chants de Mme Berner-Strubin, cantatrice.

Nous recommandons chaleureusement à toutes les personnes qui s'intéressent à « nos tout-petits » d'aller applaudir la sympathique conférencière, et nous leur recommandons vivement la collecte en faveur de la pouponnière, que les dames samaritaines feront à la sortie.

Récital de piano. — On nous écrit :

Jeuil soir, dans la Salle des conférences, sera donné un récital de piano par M. André Sala. Le jeune et sympathique artiste unit à la sûreté d'une exécution parfaite le rare talent d'interpréter admirablement les œuvres des maîtres anciens et modernes.

Le programme très choisi, où figurent les noms de Bach, Schubert, Beethoven et Liszt, offrira une véritable jouissance artistique à tous les amateurs de belle musique. Le programme comporte aussi une des compositions du jeune virtuose, œuvre toute moderne, tour à tour badine, expressive et fougueuse.

Ajoutons que ce concert, tout en procurant une réelle satisfaction musicale, permettra aux auditeurs de participer à une œuvre de bienfaisance, puisqu'il est donné au profit de l'Institut des jeunes aveugles de Fribourg, dont M. André Sala est un des anciens et des plus brillants élèves. Aussi formons nous des vœux pour que la Salle des conférences soit comble jeuil soir.

Section d'histoire de Neuchâtel-Ville. — Veillée d'histoire intéressante et variée que celle de jeuil dernier. Cinq travaux captivèrent l'attention des nombreux auditeurs.

Le 16 janvier 1849 paraissait, dans un journal républicain, une lettre d'un bourgeois de Neuchâtel se plaignant de l'inconvenance des élèves du gymnase à l'égard du nouveau régime et des insultes de ces jeunes gens « nourris de principes monarchiques ». Cette lettre, commentée et complétée par le rédacteur du journal, signalait, entre autres choses, le désordre et les mots grossiers de ces élèves, et préconisait une réforme de l'éducation publique dans le canton.

Les étudiants décidèrent de répondre à cette lettre qui les prenait à partie et de réfuter les alléguations qu'elle contenait. Après avoir discuté le ton qu'ils donneraient à leur protestation, ils rédigèrent une réponse pleine d'ironie. Cette pièce, que M. Jules Lecoultre a retrouvée et dont il donne connaissance, ne fut pas expédiée ; très probablement sur le conseil des parents. Elle n'aurait fait qu'exaspérer encore les esprits, au moment (21 janvier) où éclataient à Neuchâtel les troubles à l'occasion des élections ecclésiastiques, événement qui nécessita la levée de troupes.

Le second travail avait trait à 1815. Napoléon ayant quitté l'île d'Elbe, la Diète suisse ordonna la mobilisation et les troupes fédérales, parmi lesquelles deux bataillons neuchâtelois, s'avancèrent jusqu'en Franche-Comté. C'est de cette expédition que M. André Bovel lit et commenta trois lettres échangées entre l'aumônier César-Henri Monvert, et une amie Mlle Marianne Darciel, lettres pleines d'observation et d'humour qui dépeignent tour à tour un campement à la Chaux-de-Milieu, la misère et la disette en Franche-Comté dévastée — non par les troupes suisses ! — l'intérieur d'un châteaü ou d'une cure de campagne, l'installation de l'état-major fédéral à Neuchâtel, où l'on ne manquait de rien !

M. G. Borel-Girard a eu en mains — et en présente d'intéressants extraits — le journal de Jean-Henri Grandpierre, qui fut ministre à Paris, mais dont la jeunesse s'écoula à Neuchâtel, où ses parents habitaient la Grand-Rue. Ces extraits concernent un certain nombre d'événements locaux du début du XIXe siècle : les obsèques du général Meuron, l'entrée des Français à Neuchâtel, l'arrivée de Lespérut, etc. Grandpierre donne encore dans son journal les impressions, bonnes ou mauvaises, que lui ont laissés ses maîtres de collége, et constate qu'on faisait de bonnes études de latin à Neuchâtel, de 1800 à 1820, mais que les autres branches, la littérature française en particulier, étaient bien négligées.

La Société d'histoire avait décidé de publier,

pour le cinquantenaire de la république, un volume des traités de combourgeoisie que les princes et comtes du pays de Neuchâtel ont fait avec leurs voisins des cantons suisses, du troisième siècle à 1815. Diverses circonstances n'ont pas permis à cet ouvrage de voir le jour à l'occasion des fêtes de 1898. Il manquait encore à ces textes, — recherchés, revus et publiés par M. Jules Jeanjaquet, — une introduction ou une préface que l'on attendait depuis quelques années, afin de pouvoir distribuer le volume aux membres de la Société. Il a fallu la réunion prochaine, à Neuchâtel, de la Société générale suisse d'histoire, pour faire sortir cette préface du cerveau de nos savants collègues. M. Arthur Piaget vient de rédiger cette préface, — qu'il soumet, pour critiques, à l'assemblée, — et qui permettra l'achèvement de l'impression du volume des combourgeoisies... 25 ans après la date primitivement fixée !

Pour clore la réunion, M. Jean de Pury fait part de quelques idées et observations que lui suggère la lecture toujours attrayante du « Dictionnaire du parler neuchâtelois » ; il propose quelques étymologies et signale à l'auteur, M. W. Pierrehumbert, une ou deux expressions qui, sans être purement neuchâteloises, sont employées couramment dans notre pays.

Dons en faveur de la fondation cantonale

« Pour la Vieillesse » :

Veuve G., 10 fr. ; E. P. H., 5 ; C. W., Peseux, 5 ; Marinette, 5. Total à ce jour : 2956 fr.

POLITIQUE

L'occupation de la Ruhr

Le président allemand donne en personne

BERLIN, 18. — Le président Ebert a prononcé un discours à Hamm, en Westphalie, en présence des organisations économiques et syndicales de la Ruhr.

Il affirma que l'Allemagne n'est pas responsable des événements actuels, mais qu'elle a fait tout son possible pour exécuter le traité de paix et qu'elle a présenté déjà un plan de réparations qui n'a pas été examiné. (Trois affirmations qui ne sont pas des vérités.)

M. Ebert déclara, pour conclure, que la cause de l'Allemagne était entre les mains des habitants de la Ruhr et que le succès était assuré si ces derniers persistaient dans la résistance.

Berlin redoutait la proclamation d'une république rhénane

FRANCFORT, 18. — L'attentat dont M. Joseph Smets a été victime à Cologne cause une vive surexcitation en Allemagne où, généralement, les éléments nationalistes détestent le leader rhénan, en qui ils voient le propagandiste convaincu d'une Rhénanie indépendante. On rappelle à ce propos que, au début de l'occupation de la Ruhr, les fenêtres de l'appartement de M. Smets, dans la rue de Luxembourg, à Cologne, furent lapidées par les nationalistes et qu'il était obligé de vivre sous la garde de vingt paysans de l'Eitel, armés de barres de fer.

M. Smets déclara récemment à un journal français qu'il dispose d'un million et demi d'adhérents hostiles à la Prusse. En Allemagne, ces affirmations avaient causé une grande colère, ainsi que l'appel qu'il adressait à tous les Rhénans possédant des aptitudes spéciales pour les engager à former un corps de fonctionnaires destinés à remplacer en Rhénanie les éléments expulsés.

On craint beaucoup, dans les milieux officiels, la réalisation d'une Rhénanie indépendante et l'on assure que le voyage du président Ebert à Hamm aujourd'hui même n'est pas étranger à cette préoccupation.

Saisie d'argent

COLOGNE, 19 (Wolff). — Les Belges ont saisi à l'office de la Banque du Reich de Munchen Gladbach un dépôt de 68 millions de marks. Le directeur de l'office a été arrêté. Toutes les autres banques ont alors fermé leurs portes.

Les Français ont saisi à la caisse d'épargne de Julier environ 6 millions de marks provenant du fonds de secours en faveur de la Ruhr.

Propagande et sabotage

DUSSELDORF, 19 (Havas). — La police française a arrêté lundi matin le chef de la propagande nationaliste dans la région. C'est un jeune homme de l'école des beaux-arts à Dusseldorf, nommé Zimmermann.

MAYENCE, 20 (Havas). — A la suite de plusieurs sabotages de lignes télégraphiques et téléphoniques, le commandant français de la place de Kaiserslautern a fait connaître à la population de cette ville par voie d'affichage que l'ordre avait été donné aux patrouilles de tirer sur quiconque toucherait aux fils télégraphiques ou téléphoniques.

Après l'attentat

COBLENCE, 19 (Havas). — En présence des attentats qui ont été commis sur M. Smets, qui a été grièvement blessé et sur son secrétaire, mortellement atteint, la haute commission interalliée des territoires rhénans a, par un vote unanime des hauts commissaires français, anglais et belge, décidé comme première mesure la suspension immédiate des fonctions du préfet de police de Cologne et l'ouverture d'une enquête.

D'autre part, comme suite à cet attentat, la haute commission prendra des mesures extraordinaires de sécurité touchant la circulation entre l'Allemagne non occupée et les territoires occupés, pour mettre un terme aux menées pan-germanistes.

Lettre de Berne

(De notre corresp.)

La protection des locataires

Si, dans quelques cantons romands, MM. les propriétaires sont humains dans leur cœur et raisonnables dans leurs prétentions, il n'en est pas de même dans beaucoup de villes confédérées, où l'appétit des possesseurs d'immeubles ne s'atténue pas plus que la pénurie des logements.

A Berne, par exemple, un bureau pour la protection des locataires a été créé, il y a un certain temps déjà. Mais, en présence de la rigueur des lois, il ne peut pas faire grand-chose — je vous en parle par expérience —. Mon respectable proprio augmente mon loyer au gré de sa fantaisie, chaque fois que sa charmante épouse a besoin d'un chapeau neuf, et je ne puis remercier le ciel d'avoir doté cette aimable femme d'une seule tête, ce qui limite mes augmentations à chaque terme. Si ce brave homme avait épousé l'hydre de Lerne, je ne sais vraiment pas où j'en serais. Car je ne

trouve rien d'autre, et quand je vais à l'office des logements, je vois des citoyens anoropes, alias sans toit, dont la foule à longs flots roule, et déborde jusque sur l'escalier.

Mais au fait, mes tribulations domestiques vous laissent froids. Je voudrais vous voir à ma place et je m'assure que vous vous échaufferiez vous aussi !

Voici qu'à leur tour les Soleurois s'insurgent et demandent qu'on vienne au secours des citoyens qui ne possèdent pas pignon sur rue.

Ils ont, impavides, fondé une ligue qui demande, s'appuyant sur l'article 253 du Code des obligations que l'on fasse une loi fédérale « disposant » que :

- 1. Les cantons, quel que soit le degré de pénurie des logements, organisent la protection des locataires.
2. Le droit de résiliation par le propriétaire sera limité.
3. Les loyers seront établis par l'autorité, même dans les cas où ils ne seraient pas contestés par le locataire.
4. Les spéculateurs sur les loyers seront punis.
5. Les locaux à usage de bureaux seront également protégés.
6. Au lieu des juges ordinaires, les litiges seront tranchés par une commission spéciale. Eventuellement une initiative populaire décidera sur ce point.

Les Soleurois ont, encore la candeur de se plaindre que chez eux on paie jusqu'à 200 fr. la pièce. Que diraient-ils s'ils vivaient à Berne, où cela va jusqu'à 800 fr. la pièce ? Je connais quelqu'un — qui me touche de très près et que j'aime mieux que mon meilleur ami — qui paie 1600 fr. par an pour deux pièces. Et ce n'est point une exception, c'est la règle ordinaire.

Franchement, maintenant qu'il est admis que l'on dérange le peuple souverain pour n'importe quelle babiole, vous admettez qu'on pourrait sans inconvénient le consulter sur ce point. A quand l'initiative populaire ? Pour moi, je n'aurai pas assez de mains pour la signer. R. E.

Voici qu'à Zurich l'union des locataires a adressé au Conseil d'Etat une requête dans laquelle elle demande d'accélérer la création de la loi sur les immeubles et en attendant de remettre en vigueur quelques dispositions de la loi sur la protection des locataires. Cela considérant que la pénurie des logements et la hausse des loyers recommencent à sévir.

L'initiative douanière

L'assemblée extraordinaire des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, du 16 mars 1923, après avoir entendu les rapports des conseillers nationaux Sulzer-Schmid et Mosimann sur l'initiative douanière, constate que :

- 1. L'abrogation immédiate du tarif d'usage actuel qui doit être considérée comme le but essentiel de l'initiative, compromettrait gravement l'avenir de la production suisse tout entière, sans apporter à aucune classe de la population un allègement possible du coût de la vie.
2. Les effets de l'initiative rendraient la Suisse incapable de négocier des traités de commerce et la réduiraient d'une manière générale à l'impuissance en matière de politique commerciale, portant ainsi un préjudice irréparable aux intérêts de l'industrie d'exportation.
3. La création dans la constitution d'un régime d'exception tout spécialement et exclusivement pour la législation douanière est une innovation superflue et dangereuse et doit être combattue énergiquement. Des votations continuelles sur des questions économiques ne feraient qu'apporter la division dans le peuple au point de vue politique et économique et deviendraient un péril dans une saine démocratie.
4. L'initiative aurait des conséquences véritablement désastreuses pour les finances fédérales. Elle compromettrait de manière durable le rétablissement de l'équilibre budgétaire et forcerait la Confédération à se restreindre, dans tous les domaines, en particulier dans celui de la politique sociale.
5. Les salariés ne trouveraient pas dans un allègement correspondant du coût de la vie une compensation au contre-coup qu'auraient sur eux les conséquences économiques de l'initiative. Ils devraient, d'autre part, compter avec des impôts plus forts, et cela à un moment où, tant dans le domaine public que privé, l'acceptation de l'initiative obligerait à un retour en arrière dans les mesures de politique sociale.

En conséquence, l'assemblée des délégués décide que les intérêts supérieurs de l'économie nationale suisse, le maintien des forces productives du pays et l'existence des personnes qui en dépendent, exigent impérieusement le rejet de l'initiative par le peuple et les cantons.

Vote ou votation ?

Pourchassant avec une louable ardeur les termes incorrects qui pullulent et prolifèrent dans la langue moderne, certains « prolétaires » se laissent entraîner par leur zèle hors de la bonne piste. Ils laissent passer sans les voir des énormités qui seraient pour faire frémir dans leur tombe Voiture et Vaugelas, et ils se ruent avec une noble fureur sur des expressions dont la pureté est irréprochable.

C'est ainsi que depuis quelque temps on n'ose plus risquer le terme « français fédéral ». Eh, quel diable ! Votation est le terme propre, le seul terme français pour exprimer l'action de voter, comme élection exprime l'acte d'être. Que si le fait que le mot figure dans le Larousse ne prouve pas grand-chose, pour ce que ce dictionnaire des familles pousse l'hospitalité jusqu'à accueillir tout ce qui se présente, nous avons d'autres et de plus grands auteurs pour nous. Les plus grands auteurs. Aucun dictionnaire ne s'est jamais avisé de contester la pureté du mot. Littré, puriste entre les puristes, n'hésite pas une minute à lui faire accueil et en donne même les quatre acceptations, savoir : 1. action de voter ; 2. énoncé d'un vote ; 3. système de répartition des voix dans les assemblées d'actionnaires ; 4. action de donner son suffrage dans l'ordre de Malte.

Le vote est autre chose : c'est le vœu exprimé par une assemblée. Donc, ne nous laissons point troubler par des scrupules parfaitement vains. Et, appuyés fermement sur toutes les autorités reconnues de la

langue française, parlons de la votation du 18 avril et de l'espoir que nous avons de voir le vote populaire repousser l'initiative socialiste. R. E.

NOUVELLES DIVERSES

Incendie du théâtre de Wiesbaden. — Après la représentation de dimanche soir au théâtre d'Etat de Wiesbaden, un incendie a éclaté ensuite d'une cause inconnue. Après 1 heure, tout le théâtre était en feu. Vingt minutes après le commencement de l'incendie, la grande coupole s'est écroulée dans la salle avec un fracas formidable. Malgré l'aide apportée par les habitants, une grande partie des décors et des accessoires ont été détruits. Les troupes d'occupation française ont fait garder les lieux par plusieurs compagnies de soldats. Le feu a duré jusqu'à 1 heure de la nuit. Les dégâts sont évalués à plusieurs milliards de marks. Il n'y a pas de pertes de vies humaines à déplorer.

Les sports

(De notre corresp.)

Football. — Résultat des matches de championnat série promotion : Suisse occidentale : Etoile-Carouge contre Amical-Genève, 3 à 1. — Chaux-de-Fonds Pr. contre Cantonal Pr., renvoyé. — Forward Morges contre Servette Pr., 2 à 1.

Suisse centrale : La finale du championnat de promotion Suisse centrale, Concordia de Bâle contre F.-C. Granges a été renvoyée au 8 avril.

Bienné Pr. contre Victoria Berne, 3 à 2. — Young Boys Pr. contre Berne Pr., 7 à 0.

Suisse orientale : Ballspielclub contre Oerlikon, 0 à 3. — Kickers-Lucerne contre Wohlen, 1 à 3. — Olten contre Lucerne Pr., 1 à 1. — Baden contre Sirius, 2 à 0. — Neumunster contre Zurich Pr., 1 à 1. — Oberwinterthur contre Winterthur Pr., 0 à 1. — Wil contre Arbon, 0 à 2. — Romanshorn contre Schaffhouse-Sparta, 0 à 0. — Bruhl Pr. contre St-Gall Pr., 0 à 6.

Rugby. — Lausanne contre Olympique Thonon, 0 à 6.

Hockey. — A Paris, la France bat la Suisse par 3 à 2, après avoir mené à la mi-temps par 2 à 0. Peu après le repos, les Français marquent leur dernier but et, dans les dix dernières minutes, la Suisse parvient à marquer par Poncet (Zurich) et Muhlberger (Varembé). — A Edimbourg, l'Angleterre bat l'Ecosse par 9 à 1.

Spectateur.

DERNIERES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Pour le remboursement des prêts anglais à la France

PARIS, 20 (Havas). — Selon « L'Echo de Paris », le gouverneur de la banque d'Angleterre a conféré, à Paris, avec le gouverneur de la banque de France et avec M. de Lasteyrie, ministre des finances. Tous trois ont envisagé les modalités de remboursement des crédits consentis à la banque de France par l'établissement anglais.

Les négociations ne sont pas encore terminées. On peut dès maintenant envisager une solution de nature à donner satisfaction aux lotions de nature à donner satisfaction aux boursiers 65 millions de francs de crédits commerciaux consentis par l'Angleterre. La France demande que le remboursement s'échelonne sur une période de 5 à 6 ans.

Lord d'Abernon

porte les propositions allemandes à Londres

PARIS, 20 (Havas). — Selon le correspondant de Berlin de « L'Echo de Paris », lord d'Abernon, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, est parti dimanche soir pour Londres. Il est considéré comme envoyé par M. Stresemann, Stinnes et le parti industriel tout entier. M. Stresemann a toujours demandé la publication des offres allemandes de janvier et lord d'Abernon veut faire connaître à Londres la teneur exacte de ces propositions.

Une île surgit dans la mer de Chine

SAIGON, 20 (Havas). — A la suite d'une éruption volcanique, un flot circulaire d'un diamètre de 400 mètres et d'une hauteur de 35 mètres a surgi le 2 mars. Selon les derniers renseignements, cet flot se trouve par 10° 20' de latitude nord et 108° 50' 1 de longitude est, méridien de Greenwich, ce qui le placera à environ 60 milles de la petite île de Poulo-Cecir, devant les côtes de la Cochinchine.

Cours du 20 mars 1923, à 8 h. 1/2, du

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Table with columns: Cours sans engagement, Vales fluctuantes, Cheque, Demande, Offre, Achat et Vente de billets de banque étrangers, Toutes opérations de banque aux meilleures conditions.

Madame Charles Knapp, ses enfants et toute sa famille dans le canton de Vaud, ont le grand chagrin d'annoncer la mort de leur chère mère et grand-mère,

Madame Emile REYMOND

décédée subitement, aujourd'hui 19 mars, à la Bérallaz.

L'inhumation aura lieu à Montherod sur Lausanne.

Madame veuve Charles-François d'Epagnier a la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances du décès de son cher époux,

Charles-François d'EPAGNIER

survenu le 19 mars à minuit, à l'âge de 75 ans. Cernier, le 19 mars 1923. Mon âme se repose en Dieu; ma délivrance est en Lui.

L'enterrement aura lieu sans suite, selon le désir du défunt, le 21 mars, à 14 heures.

Madame veuve Louis Evard, à Neuchâtel, et ses enfants : Mademoiselle Marie Evard, à Neuchâtel; Monsieur André Evard, à Bruxelles; Monsieur Louis Evard, à Romilly (France); Monsieur Fernand Evard, à Lucerne; Madame veuve Ida Montandon, à Cortailod, et ses enfants : Madame veuve Jeanne Wenker-Montandon et sa fille Madeleine; Mademoiselle Hélène Montandon, à Cortailod; Monsieur et Madame Albert Jeanneret-Matthey-Doret, à La Brévine; Monsieur et Madame Fritz Matthey-Doret et leurs enfants, à Cernier et Genève, ainsi que les familles Montandon, Matthey-Doret, parentes et alliées, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur bien-aimée mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et parente,

Madame Clémentine MONTANDON née MATHEY-DORET

que Dieu a reprise à Lui, vendredi 16 mars, dans sa 84ème année, après une pénible maladie.

Neuchâtel, Cité de l'Ouest 4, le 17 mars 1923.

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu.

L'inhumation aura lieu à Neuchâtel le mardi 20 mars 1923, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Cité de l'Ouest 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Emma Sigg-Burmman, à Lyon; Monsieur et Madame Henri Burmann, aux Brenets, leurs enfants et petits-enfants; Monsieur Charles Seinel-Burmman, à Neuchâtel, ses enfants et petits-enfants, et les familles alliées, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Mademoiselle Cécile BURMANN

leur très chère et vénérée sœur, belle-sœur, tante et grand-tante, survenue le 17 mars 1923, à l'âge de 86 ans.

Neuchâtel, le 17 mars 1923.

Quoi qu'il en soit, mon âme se repose sur Dieu, ma délivrance vient de Lui. Ps. LXII, 2.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, Il s'est tourné vers moi et il a écouté ma prière. Ps. XL, 2.

L'incinération, sans suite, aura lieu à La Chaux-de-Fonds.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Marie Zbinden-Krumm et ses enfants; Marguerite, Adolphe, Max, Marie-Rose et Elisabeth, à Cernier; Mademoiselle Bertha Zbinden, à Neuchâtel; Madame et Monsieur Edouard Dellenbach-Zbinden et leurs enfants, à Neuchâtel; Madame veuve Fritz Dubied-Gueisbühler, ses neveux et nièces; Monsieur Fridolin Colette-Gueisbühler et ses enfants; Madame veuve Krumm, à Cernier; Mademoiselle Elisabeth Krumm, à Passadana (Californie); Madame et Monsieur Graf-Krumm, à Bulach; Madame et Monsieur Bindschedler-Krumm, à Cernier; Monsieur et Madame Jacob Krumm-Staub, à Pittsburg (Amérique); Mademoiselle Claire Krumm, à Cernier; Madame veuve Tribolet-Dähler, à Cernier, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu, beau-fils et parent,

Monsieur Adolphe ZBINDEN-KRUMM chef cuisinier

que Dieu a repris à Lui, samedi 17 mars, à l'âge de 50 ans, après une courte maladie.

Cernier, le 19 mars 1923.

Il est au ciel et dans nos cœurs.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mardi 20 mars, à 2 heures de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Cernier (Erlach).

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bulletin météorologique - Mars 1923

Observations faites à 7 h. 30, 13 h. 30 et 21 h. 30

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Table with columns: Date, Moy, Min, Max, Baromètre, Vent, Dir, Force, Etat du ciel.

Forte gelée blanche le matin. Temps brumeux. Le ciel s'éclaircit en partie le soir.

20. 7 h. 1/2 : Temp. : 0.0. Vent : N.-E. Ciel : couv.

Hauteur du baromètre réduite à zéro

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719.5 mm.

suyvant les données de l'Observatoire.

Niveau du lac : 20 mars, (7 heures) 429 m. 560

Bulletin météor. des C. F. F. 20 mars, à 7 h.

Altitude Observations faites aux gares C.F.F. centigr. TEMPS ET VENT

Table with columns: Altitude, Observations faites aux gares C.F.F., centigr., TEMPS ET VENT.

IMPRIMERIE CENTRALE de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL, S. A.